

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2020/878/UE) et au SIMDUT 2015

Révision: 6 mars 2024

Date de publication précédente: 25 septembre 2020

No de fiche: 1019-12

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

1724

Identifiant unique de formulation (UFI): Pas nécessaire

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Fil enduit de polytétrafluoroéthylène (PTFE). Pour utilisation contre les produits chimiques, la vapeur et les solvants jusqu'à 260 °C, pH 0-14.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,

Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,

D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse: 145

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et au SIMDUT 2015.

2.1.2. Informations complémentaires

Aucun

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger: Aucun

Mention d'avertissement: Aucun

Mentions de danger: Aucun

Conseils de prudence: Aucun

Informations supplémentaires: Aucun

2.3. Autres dangers

Aucune à craindre en usage industriel. Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Aux températures de plus de 260 °C, des produits toxiques de décomposition peuvent être formés. A cause de la décomposition toxique, évitez de fumer (et lavez-vous les mains afin d'éviter la contamination par le tabac) lorsque vous utilisez des produits à base de PTFE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH	LCS, facteur M, ETA
Aucun					

¹Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation: Le personnel affecté par les vapeurs de décomposition doit être amené à l'air frais. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.

Contact avec l'épiderme: N'est pas applicable

Contact avec les yeux: N'est pas applicable

Ingestion: N'est pas applicable

Protection des premiers secours: Aucune précaution spéciale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Cependant, de petites quantités de gaz toxique peuvent être dégagées aux températures de plus de 260 °C, à cause de la décomposition. La respiration de ces produits de décomposition peut causer des symptômes temporaires semblables à ceux de la grippe.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Utilisez un extincteur approprié pour l'incendie entourante.

Moyens d'extinction inappropriés: Il n'en existe pas de connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des traces de fluorure d'hydrogène, du fluorure de carbonyle, des huiles raffinées au perfluorocarbonate, et d'autres vapeurs toxiques peuvent être dégagées au-dessus de 260 °C.

Autres dangers: Le produit est inflammable en présence d'un taux d'oxygène égal ou supérieur à 95%, lorsqu'il est placé à proximité d'une source d'ignition.

5.3. Conseils aux pompiers

Il est recommandé que les pompiers utilisent des appareils respiratoires indépendants pour se protéger des produits dangereux de décomposition.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précaution spéciale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas de précaution spéciale. Non-toxique.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas fumer lorsqu'on manipule les produits au PTFE; se laver les mains après la manipulation pour éviter la contamination des produits contenant du tabac. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. N'est pas recommandé pour l'utilisation avec l'eau potable.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ingrédients	VME ¹		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Aucun				

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**Travailleurs**

Non disponible

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si ce produit est utilisé en présence de chaleur extrême, il faut utiliser un système local de ventilation.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire

Gants de protection: Pas nécessaire en général.

Protection des yeux et du visage: Pas nécessaire en général.

Autres: Aucun

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
État physique	solide	pH	n'est pas applicable
Couleur	blanc	Viscosité cinématique à 40 °C	n'est pas applicable
Odeur	aucun	Solubilité dans l'eau	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas applicable	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas applicable
Point de fusion/point de congélation	n'est pas applicable	Densité et/ou densité relative	n'est pas applicable
% volatil (par volume)	n'est pas applicable	Densité de vapeur (air=1)	n'est pas applicable
Inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	n'est pas applicable
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas applicable	% de produits aromatiques par poids	n'est pas applicable
Point éclair	n'est pas applicable	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	aucun	Propriétés explosives	n'est pas défini
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas applicable	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Température de décomposition	n'est pas défini		
9.2. Autres informations			
Aucun			
SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ			
10.1. Réactivité			
Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.			
10.2. Stabilité chimique			
Stable			
10.3. Possibilité de réactions dangereuses			
Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.			
10.4. Conditions à éviter			
Températures extrêmes de plus de 260 °C.			
10.5. Matières incompatibles			
Fluor, trifluorure de chlore et composés associés, et métaux alcalins fondus.			
10.6. Produits de décomposition dangereux			
Du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des traces de fluorure d'hydrogène, du fluorure de carbonyle, des huiles raffinées au perfluorocarbène, et d'autres vapeurs toxiques peuvent être dégagées au-dessus de 260 °C.			
SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES			
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 / SGH			
Voie primaire d'exposition en usage normal:	Inhalation (vapeurs de décomposition du PTFE) et contact avec l'épiderme.		
Toxicité aiguë -			
Par voie orale:	D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.		
Par voie cutanée:	D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.		
Par inhalation:	Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Cependant, de petites quantités de gaz toxique peuvent être dégagées aux températures de plus de 260 °C, à cause de la décomposition. La respiration de ces produits de décomposition peut causer des symptômes temporaires semblables à ceux de la grippe.		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Pas d'effet significatif ou de danger critique connu.
Cancérogénicité:	Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).
Toxicité pour la reproduction:	Pas d'effet significatif ou de danger critique connu.
STOT - exposition unique:	Pas d'effet significatif ou de danger critique connu.
STOT - exposition répétée:	Pas d'effet significatif ou de danger critique connu.
Danger par aspiration:	D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

PTFE: Matériau inerte, non-toxique.

12.2. Persistance et dégradabilité

PTFE: matériau inerte et non biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N'est pas défini

12.4. Mobilité dans le sol

Solide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.7. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Effectuer le débarras conformément aux règlements en vigueur. Le matériau peut être stabilisé ou incinéré pour l'élimination. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict. Ce produit n'appartient pas à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE**14.2. Nom d'expédition des Nations unies****ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ**TMD:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ**14.3. Classe(s) de danger pour le transport****ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE**14.4. Groupe d'emballage****ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE****Autorisations en vertu du titre VII:** N'est pas applicable**Restrictions en vertu du titre VIII:** Aucun**Autres règlements de l'UE:** Aucun**15.1.2. Réglementations nationales****Tableaux des maladies professionnelles:** N'est pas applicable**Autres réglementations nationales:** Aucun**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**Abréviations et acronymes:**

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0: Dose minimale avec effet observé
 DSEO: Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS: Fiche de données de sécurité
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 LCS: Limite de concentration spécifique
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
 ND: Non disponible
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique
 PEL: Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH: Système général harmonisé
 SO: Sans objet
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV: Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition
 vPvB: Substance très persistante et très bioaccumulable
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:

Classification	Méthode de classification
N'est pas applicable	N'est pas applicable

Mentions H pertinentes: Aucun

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 6 mars 2024

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 4.1, 5.1, 5.2, 8.1, 9.1, 11, 12.5, 12.6, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.